

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

366/15

26/05/2015

Conclusions du Conseil - Rapport annuel 2015 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE

1. Le Conseil prend note avec satisfaction de la publication, par la Commission, d'informations préliminaires sur l'aide publique au développement (APD) de l'UE en 2014, qui analysent l'évolution de l'aide par rapport aux engagements collectifs et individuels de l'UE en matière d'APD. Le Conseil souligne que l'APD est un élément important, qui fait office de catalyseur, pour l'ensemble des moyens financiers pouvant être mis à la disposition des pays en développement qui en ont le plus besoin.
2. Le 17 juin 2010, le Conseil européen a demandé au Conseil d'élaborer un rapport annuel sur les engagements et les résultats de l'UE et des États membres en matière d'APD. Le présent rapport est le cinquième soumis au Conseil européen.

- [Texte intégral des conclusions du Conseil sur le rapport annuel 2015 au Conseil européen concernant les objectifs d'aide au développement de l'UE](#)

Bureau de presse - Secrétariat général du Conseil de l'UE

Rue de la Loi 175 - B-1048 BRUXELLES - Tel.: +32 (0)2 281 6319

press@consilium.europa.eu - www.consilium.europa.eu/press